



Commune de
Juprelle

Note de synthèse de la séance du Conseil communal du 28 mars 2023

1. - Communications ;
2. - Modification du tracé de voirie - Acquisition d'une emprise de 19m² à titre gratuit dans le cadre d'un permis d'urbanisme - rue du Vieux Moulin à 4451 VOROUX-LEZ-LIERS ;
En vertu de l'article D.IV.41 du CoDT et du décret relatif à la voirie communale, le permis d'urbanisme en cause implique la cession d'une emprise de 19m² et ce, dans le but d'élargir la voirie pour cause d'utilité publique. Le Conseil est amené à approuver le plan de délimitation et à accepter l'acquisition de l'emprise.
3. - Modification du tracé de voirie – Cession d'emprise dans le cadre de la création d'un permis d'urbanisme (suppression du passage à niveau 14A et construction d'un passage supérieur), Chaussée Brunehaut à 4453 Villers-Saint-Siméon ;
En vertu de l'article D.IV.41 du CoDT et du décret relatif à la voirie communale, le permis d'urbanisme en cause implique la cession d'une emprise de 2922m² et ce, dans le but de supprimer le passage à niveau n°14A et de construire un passage supérieur pour cause d'utilité publique. Le Conseil est amené à approuver le plan de délimitation et à accepter l'acquisition de l'emprise.
4. - Modification du tracé de voirie – Cession d'emprise dans le cadre de la création d'un permis d'urbanisme (Construction d'un couloir sous voies et réalisation de chemin d'accès – Suppression du passage à niveau 19A), Voie du Trixhe à 4452 Paifve ;
En vertu de l'article D.IV.41 du CoDT et du décret relatif à la voirie communale, le permis d'urbanisme en cause implique la cession d'une emprise de 1365m² et ce, dans le but de la construction d'un couloir sous voies et réalisation de chemin d'accès – Suppression du passage à niveau 19A pour cause d'utilité publique. Le Conseil est amené à approuver le plan de délimitation et à accepter l'acquisition de l'emprise.
5. - Modification du tracé de voirie – Cession d'emprise dans le cadre de la création d'un permis d'urbanisme (Suppression du passage à niveau n°15A – Construction d'une passerelle piétonne), Rue des Bleuets à 4453 Villers-saint-Siméon ;
En vertu de l'article D.IV.41 du CoDT et du décret relatif à la voirie communale, le permis d'urbanisme en cause implique la cession d'une emprise de 1128m² et ce, dans le but de supprimer le passage à niveau n°15A (Km 15.952) – Construction d'une passerelle piétonne pour cause d'utilité publique. Le Conseil est amené à approuver le plan de délimitation et à accepter l'acquisition de l'emprise.
6. - Marché de service - Consultance pour la dispense de précompte professionnel pour le travail en équipe - Approbation des conditions et du mode de passation ;
Si le Conseil l'accepte, un marché de services pour "Consultance pour la dispense de précompte professionnel pour le travail en équipe" sera passé en procédure négociée sans publication préalable pour un montant estimé à 33.000 €.
7. - Lutte contre les dépôts clandestins – Installation de caméras de surveillance mobiles sur le territoire communal – Modification d'un emplacement - Avis du Conseil ;
Si le Conseil l'accepte, l'emplacement d'une caméra sera modifié.
8. - Conventions entre l'administration communale de Juprelle et la société Key Lock Security - Contrats d'entretien, de maintenance et de monitoring des bâtiments communaux- Dénonciation ;

Si le Conseil l'accepte, les conventions entre l'Administration communale de Juprelle et la société Key Lock pour les contrats de maintenance, d'entretien et de détection des centrales intrusions et incendies des bâtiments communaux seront dénoncés.

9. - Manifestation d'intérêt et adhésion aux Centrales d'Achat - Désignation d'un agent – Approbation ;
Si le Conseil l'accepte, un agent sera désigné pour le traitement des Manifestations d'intérêts et Adhésion aux Centrales d'Achats de la Province et du SPW.
10. -ASBL A.G.I.S.C.C.J – Compte pour l'exercice de l'année 2022 – Décision ;
Si le Conseil l'accepte, le compte pour l'exercice 2022 de l'ASBL AGISCCJ sera approuvé.
11. -CPAS - Commission Locale pour l'Energie (CLE) - Rapport d'activités pour l'année 2022 - Prise d'acte ;
Le conseil est amené à prendre acte du rapport d'activité pour l'année 2022 de la Commission Locale pour l'Energie, et ce, en application des décrets relatifs à l'organisation des marchés régionaux de gaz et d'électricité.
12. -Plan de cohésion sociale : Programmation 2020-2025 (PCS3) - Approbations des modifications, du rapport d'activité et financier 2022 ;
Approbation des modifications de la programmation 2020-2025 du PCS ainsi que des rapports d'activité et financier 2022.
13. -Personnel communal - Réserve de recrutement - Employé communal administratif « Service Population - Etat civil - Etrangers» - Appel public et programme des épreuves ;
Appel à candidatures pour la création d'une réserve de recrutement pour le Service « Population - Etat civil – Etrangers ».
14. -Finances communales - Modifications budgétaires n°1 - Exercice 2023 ;
Il est demandé au Conseil communal d'approuver les modifications budgétaires n° 1 de l'exercice 2023.

Huis clos